

Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE 2 JUIN 1992 (cinquième réunion) -----

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Acceptation du procès-verbal de la 4e réunion de l'Assemblée générale tenue le 24 avril 1992.
5. Information:
 - 5.1 Relations de travail.
 - 5.2 Un PAP au Collège (Programme d'aide au personnel).
6. Modification aux prévisions budgétaires.
7. L'entente de principe de prolongation des conventions collectives.
8. Levée de l'assemblée.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 5.1

Il est proposé de nommer Richard Moisan à titre de président d'assemblée.

Prop.: Hélène Dion

App.: Pierre Cliche

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES NOUVEAUX MEMBRES

Résolution 5.2

Il est proposé d'accepter une nouvelle membre: Claudette Montreuil.

Prop.: Denis Lamoureux

App.: René Desmarais

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 5.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop.: Hélène Duquette

App.: Élise Tétreault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 1992

Résolution 5.4

Il est proposé d'accepter le procès-verbal du 29 avril 1992 (quatrième réunion) tel que lu.

Prop.: Claude Tétreault

App.: Clermont Olivier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. INFORMATION

5.1 PAP au Collège

Hélène Dion situe le programme d'aide au personnel dans la démarche entreprise depuis quelques années. L'employeur a invité le syndicat à participer à la mise en place de ce programme.

Le syndicat a examiné ce programme et en est venu à la conclusion d'adhérer à ce programme mais en y véhiculant ses préoccupations.

Le PAP doit être volontaire, confidentiel, anonyme et gratuit. Cela s'applique autant pour le traitement individuel que de groupe. La filière d'intervention doit donc être la même tant au niveau personnel que collectif.

L'assemblée générale demande des clarifications et émet des commentaires sur l'ensemble du programme. On aura l'occasion de discuter davantage sur le fond lors d'une réunion ultérieure.

5. INFORMATION (suite)

5.2 Relations de travail:

Marie-Reine Bégin présente la problématique entourant l'allocation reliée au projet d'encadrement.

Suite à une décision arbitrale favorable à la partie syndicale sur ce sujet, le syndicat local demande au Collège de s'y conformer à l'hiver 1993.

6. MODIFICATION AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1991-1992

Thérèse Létourneau explique le malentendu concernant le solde de 28 000\$ disponible au 1er juillet 1992.

Résolution 5.4

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires 1991-1992 sur la base de la feuille présentée en annexe.

Prop.: Thérèse Létourneau

App.: Rémy Bergeron

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. L'ENTENTE DE PRINCIPE DE PROLONGATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Thérèse Létourneau et Denis Lamoureux présentent les grandes lignes de l'entente de principe acceptée par notre agent négociateur, la fédération des enseignantes et enseignants de Collège.

Résolution 5.5

Il est proposé d'accepter l'entente de principe intervenue entre la FNEEQ et le gouvernement.

Prop.: Denis Lamoureux

App.: Marie Théoret

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 5.6

Il est proposé de demander de reporter le gel du RRE et d'en référer l'analyse à un comité technique pour évaluation définitive avant sa fermeture. Il est proposé que la présente proposition soit acheminée à nos instances syndicales supérieures telles la FNEEQ et la CSN.

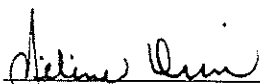
Prop.: Michel Berthiaume

App.: Denis Lamoureux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Marie Théoret propose le levée de l'assemblée.



Hélène Dion, présidente



Denis Lamoureux, secrétaire.